

Royaume du Maroc
Ministère de l'Énergie, des Mines et de Développement Durable
Département de l'Énergie et des Mines
Secrétariat général
Direction des Ressources, des Affaires Générales et des Systèmes Informatiques

Appel d'offres réservé aux petites et moyennes entreprises nationales
(PME)

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N°1/2019/DSI

Le 11 Juin 2019 à 10 heures , il sera procédé dans les bureaux de la Direction des Ressources, des Affaires Générales et des Systèmes d'Information, Bâtiment B, 3^{ème} étage, au Département de l'Énergie et des Mines, Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable, sis au quartier administratif BP 6208 Agdal-Rabat, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet « Acquisition de fournitures pour matériel informatique destinées au Département de l'Énergie et des Mines à Rabat».

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction des Ressources, des Affaires Générales et des Systèmes d'Information, Service des Marchés, 2^{ème} étage, Batiment « B » Département de l'Énergie et des Mines, sis au quartier administratif BP 6208 Agdal-Rabat.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma/> .

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : vingt mille dirhams (20.000,00 Dh)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Neuf cent quatre-vingt-dix mille cent quarante-quatre Dirhams (990 144,00 Dh TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **27, 29 et 31** du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des Marchés, Direction des Ressources, des Affaires Générales et des Systèmes d'Information, Bâtiment B, 2^{ème} étage, Département de l'Énergie et des Mines sis au quartier administratif BP 6208, Agdal-Rabat;
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit transmettre, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n°20-14 du 8 Kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article **8** du règlement de Consultation.

